

Propositions de l'U.d.P.

POUR LA CREATION D'UNE FORMATION LOURDE DE RECYCLAGE DE PROFESSEURS DE SCIENCES PHYSIQUES « GENERALISTES » EN PROFESSEURS DE SCIENCES PHYSIQUES APPLIQUEES

Un plan de revalorisation de l'Enseignement technique a été rédigé par le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement technique et technologique.

L'Union des Physiciens qui défend depuis de nombreuses années la qualité de l'enseignement des sciences physiques dans les L.E.P., les lycées techniques et les I.U.T. ne peut être que d'accord pour une revalorisation de l'enseignement technique en France.

Il existe actuellement un grave problème de recrutement au niveau des professeurs de sciences physiques appliquées destinés, en particulier à enseigner dans les sections F2, F3, F5 et les sections de TS.

La part faite à l'électronique et l'électrotechnique dans la formation des professeurs de sciences physiques est insuffisante.

Cet état de chose est anachronique alors que l'importance de ces deux domaines de la Physique ne cesse de croître dans la Technologie moderne.

Dans les 80 propositions du Plan Carraz, nous relevons :

— mesure n° 76 :

« obligation des Universités en liaison avec les Ecoles d'ingénieurs de prendre en compte ce qui constitue une de leurs missions normales : la formation des maîtres de l'Enseignement technique ».

— mesure n° 77 :

« on donnera aux actions de formation continue, qu'elles soient organisées au niveau national ou dans les Missions académiques deux priorités :

a) la formation des enseignants du technique... ».

— mesure n° 78 :

« En collaboration avec les Directions pédagogiques et les Missions académiques sera élaboré un plan de formation des enseignants du technique en s'appuyant sur toutes les modalités suivantes :

- stages académiques, interacadémiques ou nationaux
 - universités d'été
 - stages en entreprises
 - stages de formation de formateurs ».
- mesure n° 79 :
- « Les stages de reconversion constituent un élément indispensable pour faire évoluer les cartes des formations... ».

Dans le cadre de ce plan de revalorisation, l'Union des Physiciens demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement technique et technologique, de mettre en place des stages de formation lourde pour la reconversion de professeurs de sciences physiques « généralistes » en professeurs de sciences physiques appliquées.

Ces stages se feraient dans les conditions suivantes :

- volontariat,
 - durée : au choix, 1 an ou modules de 8 jours répartis dans l'année,
 - modalité : nationaux ou académiques,
 - lieux : E.N.S.E.T.,
Facultés des sciences,
Ecoles d'ingénieurs,
I.U.T.,
E.N.N.A.,
Lycées techniques ;
 - contenus : électronique,
électrotechnique,
informatique,
technologie ;
 - recrutement : professeurs de sciences physiques certifiés, bi-admissibles ou agrégés. Priorité à ceux enseignant déjà dans l'enseignement technique,
 - les professeurs ayant suivi le stage pourront enseigner dans les sections F2, F3, F5, BTS électronique, électrotechnique, CIRA et physicien, I.U.T. de ces spécialités, 4^e et 3^e des Collèges (sciences physiques et technologie), sections des baccalauréats professionnels des lycées professionnels.
-